

La situation de crise du BTP ignorée par la majorité au Congrès: un désintérêt alarmant pour un secteur central

Les représentants de la FCBTP expriment aujourd'hui leur profond désarroi face au rejet majoritaire de la proposition visant à élargir au secteur du BTP le dispositif de chômage partiel spécifique envisagé pour le secteur Nickel. Cette décision crée une rupture d'égalité entre les salariés de deux secteurs frappés de plein fouet par la crise.

Ce vote à majorité contre signifie avant tout que la situation catastrophique du secteur du BTP n'est pas reconnue par les élus. Les échanges lors de cette séance ont révélé une profonde méconnaissance de la crise que nous traversons, ce qui faute de mesures urgentes à prendre, ne peut qu'aggraver la situation dans laquelle se trouve ce secteur vital pour l'économie Calédonienne.

Rappelons à nos élus que la commande privée s'est fortement ralentie voire arrêtée particulièrement après l'annonce de la fermeture de l'usine du Nord et que la commande publique n'est actuellement pas en mesure de suppléer cet arrêt des investissements privés.

Après un 1^{er} recensement de l'ensemble des projets des collectivités et établissements publics du territoire, on peut affirmer d'ores et déjà que très peu d'opérations financées sont prêtes à être lancées dans l'immédiat. **Les entreprises du BTP ont donc aussi besoin de conserver leurs salariés pendant cette période de latence. C'est pourquoi nous demandons que nos salariés puissent bénéficier du même régime de chômage partiel spécifique appliqué au secteur du Nickel.**

Nous rappelons que le secteur du BTP a déjà perdu 3000 emplois et que la crise actuelle pourrait entraîner **la perte de 3000 emplois supplémentaires** si rien n'est fait. Le BTP représente déjà 30% des liquidations et très certainement plus en 2024. **Il est donc impératif d'agir rapidement pour permettre au secteur de maintenir ses compétences essentielles pendant cette période critique.**

Le BTP est un secteur central qui permet le développement d'autres secteurs économiques. Il n'est en aucun cas un sous-secteur. Nous anticipons depuis cinq ans les défis auxquels nous faisons face aujourd'hui, et il est temps de prendre des mesures concrètes pour éviter un effondrement total.

Nous appelons donc les membres du Congrès à prendre conscience de l'urgence de la situation et à agir rapidement pour soutenir le secteur du BTP. Le chômage partiel spécifique doit inclure les salariés du BTP sans délai pour éviter une crise économique et sociale encore plus grave.